

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2014-2020

Réunion du CRH

Lundi 8 décembre 2014

Préfecture Amiens



ORDRE DU JOUR

- I - Introduction par Monsieur le Secrétaire Général et le Conseil Général de l'Oise
- II – Bilan du PDALPD 2008-2011 et du PDAHI
- III – Méthodologie, calendrier et axes prioritaires retenus pour le PDALHPD 2014-2020
- IV – Présentation des fiches actions
- V – Questions diverses

I. Introduction



II. Bilan-évaluation du PDALPD 2008-2011 et du PDAHI

- De l'ambition, mais des actions engagées ponctuelles,
- Un PDALPD décliné en 5 axes, 21 actions, bâti sur la juxtaposition de dispositifs,
- Un co-pilotage Etat/Département peu lisible.
- Le développement de postes A.V.D.L , de places supplémentaires CADA,
- La création d'une équipe de maraude de jour et d'une structure lits Halte Soins Santé,
- La construction et la réhabilitation de locaux d'hébergement

Un contexte départemental avec des facteurs de risque pour la cohésion sociale

- I – Des indicateurs logement qui témoignent d'une tension croissante des marchés avec un impact négatif sur les ménages les plus modestes
- II – Une proximité avec l'Île-de-France qui cache de profonds déséquilibres au sein du territoire départemental
- III – Une forte mobilité résidentielle
- IV – Une forte densité de logements sociaux avec un record régional à Creil
- V – Une forte tension en matière d'hébergement d'urgence, malgré un doublement de places en 2013.

III - Méthodologie, calendrier et axes prioritaires retenus pour le nouveau PDALHPD 2014-2020

1 - Réalisation d'un diagnostic partagé de septembre 2013 à janvier 2014

Co-animé par les services de l'Etat et du Conseil Général et complété par :

- Des réunions avec des usagers,
- Des rencontres partenariales,
- Un comité technique du PDALHPD.

III - Méthodologie, calendrier et axes prioritaires retenus pour le nouveau PDALHPD 2014-2020

2 - LA FORMULATION D'AXES PRIORITAIRES, DECLINES EN ACTIONS CONCRETES.

I - Mettre les publics au cœur des politiques publiques,

II – Fluidifier les parcours résidentiels,

III – Mettre en œuvre une gouvernance renouvelée du PDALHPD.

III - Méthodologie, calendrier et axes prioritaires retenus pour le nouveau PDALHPD 2014-2020

POUR Y PARVENIR, DEUX GRANDS OUTILS :

1. 6 groupes de travail thématiques,
1. Un dispositif annuel d'évaluation.

III - Méthodologie, calendrier et axes prioritaires retenus pour le nouveau PDALHPD 2014-2020

- Une définition des critères de priorisation des publics à affiner lors de la première année de ce plan ;
- Des indicateurs et des objectifs quantitatifs à produire au cours des 6 prochains mois pour fixer les cibles à atteindre ;
- Une mobilisation du contingent préfectoral effective avec le déploiement d'un outil : SYPLO.

IV – Fiches thématiques

Modalités opérationnelles :

Chaque fiche sera supervisée par un pilote qui fera partie de la cellule animation.

Les fiches thématiques posent volontairement des orientations, et concentrent les propositions émanant des bilans, du diagnostic 360° et des remontées des réunions territoriales.

Cette mise en œuvre se construit avec une participation volontaire des acteurs et usagers.

Les modalités posées seront déclinées en actions objectivées par les groupes thématiques sous la conduite de leur pilote.

IV – Fiches thématiques

➤ **déclinés en 6 fiches thématiques :**

I-1) Rendre acteurs les publics

I-2) Faciliter l'information des usagers

II-1) Accéder au logement ou à l'hébergement

II-2) Favoriser le maintien dans les lieux

II-3) Améliorer les conditions d'habitat

III-1) Coordonner la gouvernance du PDALHPD

Pilotage stratégique et technique

Comité responsable du Plan
Elaboration/Evaluation

Se réunit 2 fois par an

Comité Technique de Suivi (C.T.S.P.)
Coordination/Suivi

Se réunit 1 fois tous les 4 mois

Animation

Equipe d'animation
Coordination technique, Communication, Observation
« Collèges » des pilotes des actions et des usagers

Travail permanent sur la durée du plan

Axe 1 - Mettre les publics au cœur des politiques publiques

Axe 2 - Fluidifier les parcours résidentiels

Axe 3 - Mettre en œuvre une gouvernance renouvelée du PDALHPD

Instances territoriales

V – Questions diverses